



à

Mesdames et Messieurs les Principaux et Provoiseurs des  
Collèges et L.P publics de l'Académie de Nancy - Metz

s/c de Mesdames les Inspectrices et Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directrices et Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Meurthe et Moselle, de la Meuse  
et des Vosges

Division des Examens  
et Concours

Metz, le 01 décembre 2011

Bureau

**Objet : Diplôme d'études en langue française (DELFF) en milieu scolaire**

IV/JL/FB/10-11  
Dossier suivi par  
J.LANGARD  
Téléphone  
03.87.38.64.71  
Fax  
03.87.38.64.94  
Mél.  
jacques.langard@ac-nancy-  
metz.fr

Monsieur le Recteur m'a confié la responsabilité de l'organisation du DELFF en milieu scolaire qui a été mis en œuvre pour la première fois en mai 2008 dans notre académie. Cet examen qui fait l'objet d'une convention entre la DGESCO et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est entièrement gratuit pour les candidats.

Je vous rappelle les enjeux de ce diplôme à savoir :

- Mieux intégrer les élèves nouvellement arrivés en France
- Reconnaître et valoriser les acquis linguistiques des jeunes migrants
- Prévenir le décrochage scolaire.

Comme en 2011 il a été décidé de proposer ce diplôme aux élèves de Collège et LP et d'ouvrir à tous, en plus des niveaux A1 et A2, le niveau B1.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer ci-après les mesures retenues pour les inscriptions à la session du 15 mai 2012.

**Adresse postale :**  
1 rue Wilson  
BP 31044  
57036 Metz Cedex 1

**Public concerné :**

**Adresse des bureaux :**  
3 rue Gambetta  
6<sup>ème</sup> étage

- Cet examen s'adresse aux élèves de collège ou de LP public nouvellement arrivés en France (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009) scolarisés en structure ordinaire ou pris en charge dans un dispositif CLA ou similaire (DAIP-MGI), y compris ceux implantés en lycée public.
- Par ailleurs pour garantir aux candidats toutes les chances de réussite, seuls les élèves les plus motivés dont le niveau d'acquisition de la langue française aura été jugé satisfaisant par le professeur référent de l'élève pourront être inscrits.
- Les élèves pour lesquels le pronostic d'obtention du DNB, du CFG ou d'un diplôme professionnel de niveau V semble favorable n'ont pas vocation à être inscrits à ce niveau élémentaire de certification.
- L'accord de la famille autorisant l'élève à se présenter au diplôme sera impératif.

**Inscriptions :**

Le registre d'inscription sera ouvert du **lundi 02 au mardi 31 janvier 2012**.  
Passé ces dates, aucune inscription ne sera plus prise en compte.

Les inscriptions se feront à l'aide d'une fiche d'inscription recto - verso qui sera remise à chaque élève concerné, par le professeur référent. Ce document figure en annexe.

Chaque fiche en recto-verso devra être complétée et signée par l'élève, ses parents, le professeur référent et le chef d'établissement.

Elles devront être impérativement vérifiées par le professeur référent et le secrétariat de l'établissement. Il est essentiel que les données relatives à l'identité (nom, date, lieu de naissance et nationalité) soient correctes et bien orthographiées. En effet, ces données doivent ensuite apparaître sur les attestations et les diplômes.

.../...

Ces fiches accompagnées d'une liste nominative des candidats, devront être adressées directement au service des examens de l'Inspection Académique de la Moselle, pour le **mardi 07 février 2012 au plus tard (délai d'acheminement)**, afin qu'elles soient saisies informatiquement. L'établissement conservera un double des fiches.

**Calendrier des épreuves :**

L'épreuve écrite collective aura lieu dans les centres désignés le **mardi 15 mai 2012 à 09H30** pour tous les niveaux. Les épreuves orales individuelles pourraient avoir lieu l'après -midi (à confirmer).

Les candidats et les interrogateurs seront convoqués par mes soins.

**Descriptif des épreuves :**

Le DELF est harmonisé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues. Il comprend quatre niveaux de compétence en « Français langue étrangère » correspondant aux quatre premiers niveaux du CECRL.

Le **DELF A1** correspond au niveau A1 du Cadre européen, dit niveau introductif ou de **découverte**. Il vise la valorisation des premiers acquis, à un niveau élémentaire d'utilisation de la langue, dans des situations très courantes de la vie quotidienne où le candidat parle de lui-même, de l'endroit où il vit, des gens que l'on connaît ou des choses que l'on possède.

Le **DELF A2** correspond au niveau A2 du Cadre européen, dit niveau de **survie**. Il inclut la gestion des rapports sociaux de base et la capacité à faire face à des situations encore simples et prévisibles de la vie quotidienne telles qu'un achat, une réservation, une demande d'information.

**Epreuves collectives écrites**

Nature des épreuves : A1	Durée	Nature des épreuves : A2	Durée
<b>Compréhension de l'oral</b> Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre très courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 3 mn</i>	0H20 environ	<b>Compréhension de l'oral</b> Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 5 mn</i>	0H25 environ
<b>Compréhension des écrits</b> Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur quatre ou cinq documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne	0H30	<b>Compréhension des écrits</b> Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois ou quatre courts documents écrits ayant trait à des situations de la vie quotidienne	0H30
<b>Production écrite</b> Epreuve en deux parties : - compléter une fiche, un formulaire - rédiger des phrases simples (cartes postales, messages, légendes ...) sur des sujets de la vie quotidienne.	0H30	<b>Production écrite</b> Rédaction de deux brèves productions écrites (lettre amicale ou message) - décrire un événement ou des expériences personnelles - écrire pour inviter, remercier, s'excuser, demander, informer, féliciter ...	0H45

**Epreuve orale**

Nature des épreuves : A1	Durée	Nature des épreuves : A2	Durée
<b>Production orale</b> Epreuve en trois parties : - entretien dirigé - échange d'informations - dialogue simulé	5 à 7 mn préparation : 10 mn	<b>Production orale</b> Epreuve en trois parties : - entretien dirigé - échange d'informations - dialogue simulé	6 à 8 mn préparation : 10 mn

°Le **DELFB1** : à ce niveau l'utilisateur devient **indépendant**. Il est maintenant capable de poursuivre une interaction : il peut comprendre et poursuivre une discussion, donner son avis et son opinion. Il est capable de se débrouiller dans des situations imprévues de la vie quotidienne.

### Epreuves collectives écrites

Nature des épreuves B1	Durée
<b>Compréhension de l'oral</b> Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur trois documents enregistrés (deux écoutes) <i>Durée maximale des documents : 6 mn</i>	0H25 environ
<b>Compréhension des écrits</b> Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur deux documents écrits : - dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée - analyser le contenu d'un document d'intérêt général	0H35
<b>Production écrite</b> Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article ...)	0H45

### Epreuve orale

Nature des épreuves B1	Durée
<b>Production orale</b> Epreuve en trois parties : - entretien dirigé - exercice en interaction - expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur.	0H15 environ préparation : 10 mn (ne concerne que la 3 <sup>ème</sup> partie de l'épreuve)

#### Quel que soit le niveau préparé :

- \* **Note totale sur 100**
- \* **Seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50/100**
- \* **Note minimale requise par épreuve : 5/25**
- \* **Les niveaux sont indépendants, il n'est pas nécessaire d'être titulaire du niveau précédent pour s'inscrire au suivant.**

Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur le site du Centre International d'Etudes pédagogiques (CIEP) [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr), rubrique diplôme et test puis DELF scolaire.

Par ailleurs les personnes suivantes sont à votre disposition pour répondre à d'éventuelles demandes :

#### - d'ordre administratif :

Inspection Académique de la Moselle, Division des Examens et Concours

\* Monsieur HIEBLER Pascal 03 87 38 64 60 [pascal.hiebler@ac-nancy-metz.fr](mailto:pascal.hiebler@ac-nancy-metz.fr)

\* Monsieur LANGARD Jacques 03 87 38 64 71 [jacques.langard@ac-nancy-metz.fr](mailto:jacques.langard@ac-nancy-metz.fr)

#### - d'ordre pédagogique :

CASNAV - CAREP de Nancy - Metz [ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr) Tel : 03 83 86 27 33

\* Madame ZAERCHER - KECK Véronique IA-IPR de Lettres, responsable CASNAV-CAREP

\* Madame POTTIER Anna Formatrice [anna.pottier@ac-nancy-metz.fr](mailto:anna.pottier@ac-nancy-metz.fr)

Je vous remercie de l'intérêt porté à ces consignes, ainsi que de votre précieuse collaboration dans l'organisation de ce diplôme.

L'Inspecteur d'Académie



Jean-René LOUVET